



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PROMULGATION

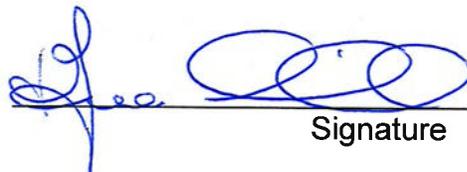
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 4 octobre 2021 le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 417

### ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 6<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-et-un.



---

Signature

---

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 octobre 2021** entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 octobre 2021**.



---

Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière